

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles - Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 3 375 242 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable estimée à 4 821 774 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiquées dans le rapport.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 10 274 499 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles, en application de la délibération n° 78 du 28 novembre 2014.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée